

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 17382

présenté par
M. Dupont-Aignan

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 1 à 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ne pas augmenter l'âge légal de départ à la retraite en supprimant les alinéas s'y rapportant.

79% des Français sont opposés à cette réforme, profondément injuste. Leurs voix doivent être entendues au sein d'un débat aussi crucial. Chaque génération sera impactée en cas d'adoption de cet article.

Même le Président de la République, Emmanuel Macron, le disait en avril 2019 : « Est-ce qu'il faut reculer l'âge légal de départ à la retraite qui est aujourd'hui à 62 ans ? Je ne crois pas. (...) Vous ne savez déjà plus comment faire après 55 ans. (...) On doit d'abord gagner ce combat avant d'expliquer aux gens, mes bons amis travaillez plus longtemps, ça serait hypocrite. »

D'autres moyens auraient pu être proposés pour résorber le déficit hypothétique du système des retraites tels que le retour à une politique visant à endiguer le chômage, une augmentation de la productivité française, ou une politique familiale favorisant la natalité.